

Le salaire des bourgmestres, stop ou encore

► La sortie du PTB visant à diviser par deux le salaire du bourgmestre de Liège relance le débat sur les rémunérations dans les communes.

► A l'opposé, certains estiment qu'il faut revaloriser des fonctions communales.

► Tentons d'objectiver le débat.

Dans son interview de rentrée, mercredi dans *Le Soir*, Raoul Hedebouw, député fédéral et figure du PTB, déclarait ceci lorsqu'on lui demandait si sa formation était partante pour le pouvoir dans les communes, en l'occurrence à Liège : « Je suis prêt à discuter avec le PS à Liège. Mais il y a des exigences. Je propose de diminuer de moitié le salaire du bourgmestre, 10.000 euros actuellement. Si Willy Demeyer entend... » Il ne croyait pas si bien dire. L'écho de son propos a dépassé largement la Cité ardente...

1 La polémique. En interpellant de cette façon le bourgmestre de Liège – du reste, c'est un axe de campagne du PTB, qui dit la même chose à Charleroi, ciblant là-bas Paul Magnette –, Raoul Hedebouw a aussi rallumé, paradoxalement, les revendications des mayeres ayant trait à une revalorisation de leur fonction. A la lecture des propos du Ptbiste, certains sont fâchés. Voire déplorent que la flèche atteigne les mandataires politiques en général qui, déjà, n'ont pas la cote dans l'opinion. Notre petit coup de sonde en témoigne. Les élus interrogés sont à peu près sur la même longueur d'ondes : Willy Demeyer (PS), Philippe Goffin (MR), Pol Guillaume (MR) – lire ci-contre – dénoncent, les uns, un propos de campagne tendance « populiste » ; l'autre, la tentation de « raser gratis ».

2 Peut-on objectiver le débat ? Que pèse l'exercice des responsabilités au plan communal ? La rémunération du bourgmestre et des échevins dépend du nombre d'habitants dans leur commune (voir tableau). Plus la population est importante, plus le salaire augmente. Ainsi, à Liège (près de 200.000 habitants), Willy Demeyer dit encais-

ser 10.000 euros brut par mois, soit un peu plus de 5.000 euros net, et restitue 20 % du montant (déductibles) au PS. A Bruxelles, Philippe Close (PS) annonce 4.700 euros net. A Braives, 6.000 habitants, Pol Guillaume (MR) parle de 2.600 euros net. Sachant qu'en Wallonie, un échevin gagne de 60 à 75 % de l'indemnité de son maieur (selon que la population passe ou non la barre des 50.000 habitants).

Alors, au-delà de positionnements idéologiques, peut-on objectiver la question de la rémunération ? Autrement dit : y a-t-il des arguments objectifs pour juger que les bourgmestres, ou certains d'entre eux, sont trop ou trop peu payés ? « Non, car "trop" est un jugement de valeur par rapport à des points de repère, répond le politologue Pierre Verjans (ULiège). Un premier point de repère, que le PTB a sans doute à l'œil, est le salaire moyen ou médian. Un autre point de repère est d'estimer que des gens compétents exigent un certain niveau de rémunération. C'est donc soit la logique professionnelle de marché, soit l'approche des rémunérations et professions sur la base de la solidarité. »

Son collègue Pierre Vercauteren (UCLMons) pointe un autre écueil à l'objectivation : le contexte ambiant. « La tendance lourde de crise politique, explique-t-il, a poussé les politiques à prendre des mesures en matière de transparence et de dépenses électorales. Et chaque fois qu'il est question du salaire des bourgmestres, parlementaires ou ministres, la réflexion est "c'est de l'argent public, il convient de le gérer de manière la plus parcimonieuse possible", d'autant que les gouvernements successifs doivent mener des politiques d'austérité. Outre le contexte de méfiance vis-à-vis du politique. Donc, chaque fois qu'on parle de rémunération, la question est très sensible. »

Conclusion ? « L'objectivation totale, on n'y arrivera pas. » Mais le P^r Vercauteren voit tout de même un moyen de bien contextualiser : « Le mieux serait d'informer convenablement sur la fonction de bourgmestre : la quantité de travail qu'elle représente, la liste des tâches à remplir, les charges et les dossiers à assumer... Ce travail pédagogique est très important et constitue le moyen le plus sûr de dépassionner le débat. Ce qui est une

vraie nécessité démocratique dans une période aussi irrationnelle qu'aujourd'hui. Oser dire, malgré le contexte : "Oui, le bourgmestre a tel salaire, mais c'est justifié par les tâches qu'il exerce et que voici." »

3 Faut-il revaloriser la fonction de bourgmestre ? A la tête de l'Union des villes et communes de Wallonie, Jacques Gobert, bourgmestre PS de La Louvière, n'est, dit-il, pas « un militant par principe de la revalorisation » des bourgmestres et échevins, mais « la question se pose bel et bien aujourd'hui » et il faut « s'interroger sérieusement ». A savoir : « Les nouvelles règles interdisant les cumuls ont modifié la donne, et la charge de travail des bourgmestres comme des échevins a augmenté au fil des ans. Dès lors, je rejoins celles et ceux qui parlent d'une professionnalisation de la fonction. Il est nécessaire d'actualiser les rémunérations des responsables locaux. »

Le débat est ouvert. Qu'en pensent nos politologues ? Ils pointent le fait qu'« une petite commune n'implique pas les mêmes charges ni le même travail de représentation qu'une grande ville ». Et qu'il est normal que le salaire ne soit pas le même, « ceux qui ont moins de travail pouvant exercer aussi une autre fonction ».

Et Pierre Vercauteren s'avance : « Selon moi, il ne faut pas diminuer les montants existants, car la fonction mayoralde demande un investissement extrêmement important, même dans de petites communes. » Selon lui, on pourrait peut-être même revaloriser le salaire dans les petites entités : « On devrait essayer de voir un seuil minimal, car un salaire trop bas pourrait avoir un effet dissuasif pour des personnalités de talent. Mais on pourrait aussi fixer un plafond, objectivé sur la base de la rémunération de hauts fonctionnaires par exemple. Et donc travailler à une rémunération plancher et à une rémunération plafond. » ■

DAVID COPPI
MARTINE DUBUISSON

Salaires des bourgmestres en Wallonie

Salaire mensuel brut (indexé)¹

De 1.251 à 1.500 hab. Exemple : Daverdisse	2.954,51 €
De 1.501 à 2.000 hab. Martelange	3.039,11 €
De 2.001 à 2.500 hab. Tellin	3.149,10 €
De 2.501 à 3.000 hab. Trois-Ponts	3.276,04 €
De 3.001 à 4.000 hab. Saint-Léger	3.419,83 €
De 4.001 à 5.000 hab. Cerfontaine	3.546,73 €
De 5.001 à 6.000 hab. Hastière	3.918,54 €
De 6.001 à 8.000 hab. Floreffe	4.171,24 €
De 8.001 à 10.000 hab. Pepinster	4.460,1 €
De 10.001 à 15.000 hab. Waremmes	5.112,73 €
De 15.001 à 20.000 hab. Eupen	5.477,08 €
De 20.001 à 25.000 hab. Saint-Ghislain	6.528,68 €
De 25.001 à 35.000 hab. Binche	6.957,30 €
De 35.001 à 50.000 hab. Braine-l'Alleud	7.364,48 €
De 50.001 à 80.000 hab. Verviers, Tournai	8.637,18 €
De 80.001 à 150.000 hab. La Louvière	10.412,52 €
plus de 150.000 hab. Liège, Charleroi	11.224,62 €

1. Nous avons pris les montants annuels bruts publiés dans le Code de la démocratie locale et nous les avons multipliés par 1,6734, puisqu'ils sont désormais indexés. Ensuite, nous les avons divisés par 12 pour obtenir une estimation du salaire mensuel brut.

À BRUXELLES**Salaire basé sur le secrétaire communal**

Avant la régionalisation de la nouvelle loi communale en 2001, le traitement d'un bourgmestre était déterminé par l'application d'un pourcentage, oscillant entre 75 % et 120 %, par rapport au salaire maximal du secrétaire communal de la com-

mune concernée.

A Bruxelles, le mécanisme n'a pas changé avec la régionalisation. Une ordonnance de 2006 détermine six catégories de communes pour fixer le traitement des bourgmestres en fonction de la population. Les barèmes sont toujours basés sur le traitement des secrétaires communaux.

On obtient des salaires bruts

allant de 46.800 euros par an pour les communes de moins de 25.000 habitants à 80.000 euros pour les plus de 150.000 habitants (montant avant indexation). Pour parler clairement, le bourgmestre de Bruxelles, Philippe Close, qui a renoncé à toutes ses autres rémunérations, touche 4.700 euros net par mois.

M.BMÉ

LIÈGE**Willy Demeyer :
« Pensez aux conseillers communaux... »**

Le bourgmestre de Liège (PS) est interpellé, il s'explique : *« Je ne veux pas entrer dans cette polémique, le PTB est en campagne, il choisit ses arguments, je constate, point. A part ça, je gagne environ 10.000 euros brut, soit un peu plus de 5.000 euros net, et je restitue 20 % - déductibles - du montant au parti. Mon boulot aux commandes de Liège requiert un investissement maximal, vous l'imaginez. Je suis à pied d'œuvre quasiment 24 heures sur 24. Jour et nuit. Sachez encore que comme tous les bourgmestres, j'assume la responsabilité civile et pénale de tous les actes que je pose. Et à Liège, la police administrative est sous ma responsabilité directe. Il y a 1.200 manifestations par an dans la ville. Voilà un aperçu. »*

Le mayor liégeois prolonge : *« Mais je voudrais insister sur ceci : il est surtout nécessaire de revaloriser - de valoriser, dirais-je - le travail des conseillers communaux. A Liège, un conseil communal, c'est 250 dossiers en moyenne, dont il faut prendre connaissance évidemment, avoir la maîtrise idéalement. Or, un conseiller communal perçoit un jeton de 150 euros, fiscalisé. On ne doit pas négliger le problème, il faut oser parler de cela. Sinon, qui voudra encore faire de la politique ? »*

D.CI

CRISNÉE**Philippe Goffin :
« Je gagne 12,50 euros de l'heure »**

Député-bourgmestre de Crisnée, 3.400 habitants, Philippe Goffin (MR) pointe la différence entre son travail et celui d'un collègue d'une grande ville. *« Mais je connais énormément de bourgmestres et tous sont très investis dans leur fonction. »* Alors, faut-il réduire ou augmenter leur salaire ? *Cela flatte certains de raser gratis, mais ce n'est pas la solution. Ce qu'un bourgmestre perçoit me paraît ni trop ni trop peu, mais un salaire correct. Le PTB prend une telle position, mais il n'a jamais exercé de fonction mayorale. On donne à penser qu'on est une caste privilégiée, mais ce n'est pas vrai. Moi, je ne suis issu de rien du tout. Ce populisme me dérange totalement.*

Le salaire est suffisant même quand on n'a qu'un mandat, dans une petite commune ?

C'est relatif. Comme mayor, mon GSM est allumé 24h sur 24. Je dois être disponible tout le temps. Je n'ai pas de week-ends, peu de soirées. Je ne facture aucun frais à la commune. Et je reverse une partie de mon indemnité au parti. Quand je compte la masse de travail, je gagne 12,5 euros de l'heure (je perçois 2.000 euros net). Sans parler des responsabilités, car ce qui ne se quantifie pas, c'est le souci permanent d'assurer la sécurité partout.

MA.D.

BRAIVES**Pol Guillaume :
« Notre journée, c'est 24 h sur 24 »**

Libéral-réformateur, aux commandes à Braives, 6.000 habitants, en province de Liège, Pol Guillaume (MR) n'épargne pas Raoul Hedebouw...

Le leader PTB conseille au bourgmestre de Liège de réduire son salaire de moitié... Réaction ?

Populisme. Le discours derrière, que Raoul Hedebouw le veuille ou non, tend à discréditer les mandataires politiques, et c'est déplorable. Je reprends une phrase du père De Croo : « Le jour où on ne donnera plus que des cacahuètes aux politiques, il ne faudra pas s'étonner qu'il reste juste les singes. » Ce à quoi il est grand temps de réfléchir, c'est à une revalorisation de la fonction mayorale.

Pourquoi cette revalorisation s'impose-t-elle ?

Comme bourgmestre d'une commune plus petite, de 6.000 habitants, je peux vous dire que les tâches se sont multipliées ces dix ou quinze dernières années. Je suis membre du conseil de police, du collège de police, de la zone de secours, du collège de secours, etc. Il faudra prévoir des revenus qui permettront aux mayeurs de travailler correctement, ou bien plus personne ne voudra faire le job. C'est devenu une profession, il faut en tirer les conséquences. Sachez que personnellement, je gagne 2.600 euros net, je complète à côté, j'ai un boulot d'indépendant, et je siège au sein du réseau de distribution Resa.

D.CI